



Cheque en bois de la part de l'employeur

Par **steve1313**, le **23/04/2016** à **18:57**

bonjour

j'ai été victime d'un chèque en bois d'un montant important .
l'artisan qui m'a employé m'a fait un chèque et entre temps avant que je l'encaisse a pété un plomb et est actuellement hospitalisé en psychiatrie.
il semblerait qu'il a dépensé énormément d'argent juste avant et que cela serait pathologique.
que sa situation financière était grave et qu'il allait passer en surendettement et que je risque de ne jamais réussir a encaisser mon chèque (rejeté par sa banque pour défaut de provision).
ai-je un recours ? une solution ou bien adieu mon argent ?

Par **P.M.**, le **23/04/2016** à **19:09**

Bonjour,

Vous pourriez avoir avec le Tribunal de Commerce pour faire constater la situation de cessation de paiement et qu'une procédure collective soit engagée et saisir le Conseil de Prud'Hommes en référé pour une ordonnance en paiement des salaires...

Il pourrait être judicieux de prendre un avocat...